



NEW BRUNSWICK COLLEGE
OF DENTAL HYGIENISTS
ORDRE DES HYGIÉNISTES DENTAIRES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

LIGNES DIRECTRICES PROVISOIRES DESTINÉES AUX HYGIÉNISTES DENTAIRES

TOUTES les personnes inscrites à l'OHDNB doivent lire et respecter ces lignes directrices avant de revenir à la pratique de l'hygiène dentaire.

Ces lignes directrices sont créées à l'aide des données probantes et de la recherche les plus récentes en ce moment.

Les lignes directrices provisoires peuvent changer

En vigueur le 20 mai 2020

INTRODUCTION

À titre de prestataires de soins de santé primaires, les hygiénistes dentaires ont la responsabilité de respecter les normes les plus élevées pour veiller à la santé et à la sécurité des personnes qu'ils servent et des collègues avec qui ils interagissent. La pandémie de la COVID-19 s'est traduite en un fardeau considérable sur la santé humaine. La santé publique, par son intervention, a visé d'abord à réduire au minimum les effets négatifs de la pandémie sur la santé (p. ex. le nombre d'hospitalisations et de décès).

Bien que la province ait pu « aplatir la courbe » et contrôler l'épidémie, nous devons aborder le retour à la pratique de l'hygiène dentaire avec prudence. Alors que le gouvernement du Nouveau-Brunswick passe à la phase de rétablissement de la COVID-19, il est crucial que les mesures de santé publique soient suivies pour réduire les répercussions négatives de nouvelles vagues de la COVID-19 sur la population et progresser vers une « nouvelle normalité ».

Pendant la phase de rétablissement, il est important de comprendre que ceci n'est **PAS** un retour habituel au travail.

À NOTER : Lorsque vous cliquerez sur les mots colorés trouvés tout au long du document, vous serez automatiquement dirigés vers le site Web proposé.

JUSTIFICATIONS POUR FOURNIR DES LIGNES DIRECTRICES PROVISOIRES

Le 8 mai 2020, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, l'honorable Blaine Higgs, a annoncé au cours de sa conférence de presse que « *Les entreprises de soins de la santé où les services sont fournis par des membres d'une profession de la santé réglementée ont maintenant le droit de fournir des services de santé non urgents en personne **et doivent se conformer aux lignes directrices supplémentaires propres à leur profession, fournies par leur organisme de réglementation*** ». ([PROGRAMME DE LIGNES DIRECTRICES DU NOUVEAU-BRUNSWICK](#))

Ces lignes directrices offrent une approche méthodique et responsable à la réouverture des services d'hygiène dentaire au Nouveau-Brunswick.

OBJECTIFS

- Fournir des lignes directrices aux hygiénistes dentaires fondées sur les pratiques exemplaires, à l'aide des données probantes et de la recherche les plus récentes offertes en ce moment de transition.
- Veiller à ce que les services d'hygiène dentaire soient fournis conformément aux mesures de santé publique du Nouveau-Brunswick.
- Assurer la sécurité des hygiénistes dentaires, des patients, des collègues, des familles et des communautés est notre principale préoccupation.

CARACTÉRISTIQUES DE LA COVID-19

On croit que la transmission du SRAS-CoV-2, le virus qui cause la COVID-19, se fait principalement par l'intermédiaire de gouttelettes respiratoires dispersées lorsqu'une personne infectée tousse, éternue ou parle. La transmission par voie aérienne d'une personne à une autre sur de longues distances est peu probable. Cependant, la COVID-19 est une nouvelle maladie et **nous en apprenons encore sur la façon dont elle se propage** et la gravité de la maladie qu'elle cause. Le virus peut être projeté sous forme d'aérosols en particules beaucoup plus petites que les gouttelettes respiratoires (<5 um), leur permettant de rester en suspension dans l'air plus longtemps, se propager sur une plus longue distance, d'être inhalées par une personne et ainsi agir comme une maladie aérogène. Il y a aussi des indications que les patients puissent transmettre le virus lorsqu'ils sont présymptomatiques ou asymptomatiques.

Les *percées* scientifiques sur la COVID-19 démontrent que :

- le virus est « plus adhérent » que les virus connus du passé : l'infection est plus facile.
- Il s'est avéré survivre sur des surfaces pendant plusieurs heures et possiblement plusieurs jours.

- Il peut produire des symptômes graves et causer possiblement la mort.
- Les personnes de plus de 65 ans, les populations les plus vulnérables et affaiblies par des troubles médicaux peuvent être à plus grand risque.
- Il peut être propagé par voie aérienne, ce qui signifie que les minuscules gouttelettes qui restent dans l'air peuvent causer la maladie chez les autres, même lorsque la personne malade n'est plus à proximité.
- Il peut être propagé par les interventions qui produisent des aérosols (IPA).

ÉLÉMENTS CLÉS/RESPONSABILITÉS

A. Les hygiénistes dentaires doivent :

- Lire et mettre en application ces lignes directrices provisoires avant de retourner au travail.
- Examiner les [Lignes directrices sur la prévention des infections](#) courantes.
- Continuer de respecter la Loi et la réglementation sur les hygiénistes dentaires du Nouveau-Brunswick et toute ligne directrice supplémentaire liée à la pandémie de la COVID-19.
- Continuer d'adhérer aux [Mesures de santé publique du Nouveau-Brunswick](#) énoncées par le médecin-hygiéniste en chef pour promouvoir l'éloignement physique lorsque c'est possible, et d'utiliser l'ÉPI approprié, le cas échéant.
- Collaborer avec l'équipe dentaire pour garantir que les mesures publiques sont mises en œuvre.

B. Ces lignes directrices s'appliquent seulement au traitement de clients asymptomatiques qui ont été dépistés de manière pertinente (Annexe A). Les clients qui présentent des symptômes ou qui sont atteints activement de la COVID-19 ne doivent pas être traités pour des soins d'hygiène dentaire.

- C. Les hygiénistes dentaires sont à risque élevé d'être exposés à la COVID-19 en raison des interventions les plus communément effectuées dans le cadre de leur champ d'activités. Par conséquent, il est extrêmement important qu'ils portent le plus haut niveau d'ÉPI disponible tel qu'il est noté dans ces lignes directrices. **Si l'équipement de protection individuelle adéquat (ÉPI) n'est pas disponible, les services d'hygiène dentaire ne doivent pas être effectués.**
- D. Les praticiens d'hygiène dentaire indépendants doivent élaborer un plan opérationnel en fonction des lignes directrices relatives aux [Mesures de santé publique du Nouveau-Brunswick](#) et être prêts à le présenter à l'OHDNB sur demande.
- E. Ces lignes directrices sont créées à l'aide des données probantes et de la recherche les plus récentes offertes en ce moment. À mesure que d'autres données et renseignements deviennent disponibles au cours des semaines à venir, l'OHDNB s'engage à fournir aux membres des lignes directrices à jour qui s'harmonisent à celles de la communauté de santé buccodentaire.

CAPACITÉ DE PRATIQUER LA PROFESSION

Votre capacité de travailler en sécurité devrait être établie quotidiennement.

VOUS NE DEVEZ PAS ALLER AU TRAVAIL SI VOUS VOUS SENTEZ MALADE.

Si vous avez au moins deux des symptômes suivants, veuillez rester à la maison, vous isoler et appeler le 811 : (notez que cette liste peut changer à mesure que nos connaissances en matière du virus évoluent) :

- fièvre ou signes d'une fièvre (tels que des frissons)
- nouvelle toux ou aggravation d'une toux chronique
- mal de gorge
- mal de tête
- écoulement nasal
- nouvelle apparition de fatigue
- nouvelle apparition de douleur musculaire
- diarrhée
- perte du goût ou de l'odorat.

PRÉPARATION POUR LE RETOUR À LA PRATIQUE DE L'HYGIÈNE DENTAIRE

Aidez à protéger le personnel du cabinet et les clients à la réouverture de votre cabinet en utilisant les stratégies suivantes : **(notez que ces stratégies peuvent avoir été assignées à un autre membre du personnel par votre employeur)**. Pour aider à réduire le risque, il est primordial, même si l'on ne vous a pas attribué les tâches suivantes, de veiller à ce qu'elles aient été terminées avant la réouverture du cabinet.

Avoir une très bonne connaissance de toutes les procédures du cabinet permettra d'assurer votre sécurité, la sécurité de vos collègues et celle de vos clients. **Il est à noter que certains éléments énumérés peuvent ne pas s'appliquer à tous les hygiénistes dentaires, mais ces lignes directrices fournissent aussi une orientation aux cabinets d'hygiène dentaire indépendants.**

A. PRÉPARATION DU CABINET OU DES SALLES OPÉRATOIRES

1. Effectuez tous les essais de fonctionnalité requis sur l'équipement **avant** l'ouverture du cabinet, ce qui comprend sans s'y limiter, les tâches suivantes :
 - Si les stérilisateurs ont été fermés, ils **DOIVENT** être réévalués pour en garantir l'efficacité.
 - Tout l'équipement doit être évalué pour assurer une bonne fonctionnalité et garantir que l'entretien est effectué avant d'être utilisé. Passez en revue le guide opérationnel du produit ou de l'équipement ou communiquez avec le fabricant au besoin pour veiller à ce que les vérifications pertinentes aient été terminées.
 - Faites couler l'eau des conduites d'eau de l'unité dentaire pendant deux minutes et s'il y a lieu, vérifiez la bouteille d'eau externe attachée à l'unité dentaire pour une croissance de biofilm. Suivez les

instructions du fabricant pour prendre connaissance du traitement chimique requis.

- Nettoyez les conduites d'aspiration avec un nettoyeur enzymatique en suivant les directives du fabricant.
 - Vérifiez les dates d'expiration sur toutes les fournitures, y compris et sans s'y limiter, les fournitures médicales.
 - Vérifiez les pratiques exemplaires en matière de stérilisation. La stérilisation des instruments peut être requise si les instruments n'ont pas été utilisés pendant une certaine période, même s'ils ont été stérilisés avant la fermeture du cabinet.
2. Enlevez toute fourniture ou tout produit non essentiel de vos salles opératoires et de vos salles d'attente, y compris les objets sur les comptoirs et les surfaces, les magazines, les dépliants, les jouets et les plantes.
 3. Assurez-vous d'avoir accès aux bacs jetables appropriés pour les ÉPI.
 4. Le cabinet doit se conformer aux limites imposées et au besoin d'utiliser toutes les barrières physiques si l'éloignement physique ne peut être maintenu selon les recommandations du médecin-hygiéniste en chef de la santé publique du Nouveau-Brunswick.
 5. La signalisation appropriée doit être affichée en fonction des recommandations de Travail sécuritaire NB. De [l'information sur la signalisation](#) est disponible sur le site Web de Travail sécuritaire NB.
 6. Une station de désinfection des mains doit être placée à l'entrée et à la sortie de la clinique, accompagnée d'un avertissement demandant aux gens de l'utiliser à l'entrée du cabinet. De [l'information sur la signalisation](#) est offerte sur le site Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick.
 7. Décalez les rendez-vous de clients pour réduire au minimum le contact avec les clients dans la salle d'attente ou demandez aux clients d'attendre dans leur voiture et d'appeler le cabinet à leur arrivée.

8. Il faut prendre en considération l'horaire des rendez-vous. Du temps en surplus sera nécessaire pour mettre en œuvre les normes de prévention des infections et tenir compte du temps requis pour la désinfection. Le temps requis pour la désinfection d'une salle opératoire peut varier en fonction de l'échangeur d'air du cabinet. Selon l'[échange d'air par heure \(ÉAH\)](#) du cabinet (Annexe B) il peut s'écouler moins de dix minutes à plus de trois heures pour l'évacuation des aérosols comme il se doit.

L'endroit où les interventions qui produisent des aérosols (IPA) ont eu lieu ne doit pas être nettoyé avant que le temps requis de la stabilisation de l'aérosol soit écoulé.

L'aménagement physique du cabinet, les systèmes de ventilation, la hauteur du plafond et la présence de fenêtres qui peuvent être ouvertes sont tous des exemples de ce qui peut influencer l'ÉAH d'un endroit.

Vous devez avoir une discussion avec votre employeur à l'égard du temps approprié de stabilisation des aérosols pour établir quand il est jugé sécuritaire pour vous d'entrer à nouveau dans la salle opératoire pour la désinfection. L'ÉAH d'un cabinet dentaire peut être établi par les professionnels de CVC (chauffage, ventilation et climatisation), et peut être modifié au besoin.

À NOTER : Les interventions qui produisent des aérosols (IPA), effectuées par les hygiénistes dentaires, ne sont pas permises pendant la phase initiale du retour à la pratique. Cette information est comprise à titre de guide pour le rétablissement des IPA.

9. Veillez à ce que les protocoles de désinfection comprennent l'utilisation de désinfectants enregistrés auprès de l'Agence de protection de l'environnement (APE). Voir le site Web de l'APE pour consulter les [désinfectants](#) approuvés en matière de SRAS COVID-19. Suivez toujours les directives du fabricant.

B. PROTOCOLES DE TENUE CLINIQUE

Les hygiénistes dentaires ne doivent pas porter **leurs uniformes et leurs souliers de travail entre le lieu de travail et le domicile**. Enfiler et retirer la tenue de travail doit prendre place à l'arrivée et au départ du cabinet. Si des installations de lessive ne sont pas offertes sur place, tout déposer dans un sac de plastique et transporter à la maison, puis effectuer l'hygiène des mains. Changez-vous dans des vêtements propres et chaussez des souliers différents pour retourner à la maison. La tenue de travail devrait être lavée séparément de toute autre lessive de la maison. Prenez immédiatement une douche.

C. PROTOCOLES DE L'ARRIVÉE DU CLIENT

- Les clients doivent être dépistés par téléphone avant le rendez-vous. (Voir Annexe A)
- Les clients ou invités doivent porter un masque (personnel ou fourni), se désinfecter immédiatement les mains ou les laver dès leur entrée dans la clinique.
- Les clients doivent se rendre seuls à leur rendez-vous, sauf si des circonstances font que la personne a besoin d'aide. Si possible, évitez d'avoir des invités qui accompagnent les clients aux rendez-vous. Les invités doivent aussi porter un masque et être dépistés à l'aide de l'outil de dépistage.
- Accompagner directement les clients à destination et en provenance de la salle opératoire lorsque c'est possible.
- L'hygiène des mains est requise par les clients et les invités dès l'entrée dans la salle opératoire.

D : PRÉVENTION DES INFECTIONS PENDANT LES SOINS CLINIQUES

- Le client doit se rincer la bouche pendant 30 à 60 secondes avec un rince-bouche préopératoire au peroxyde d'hydrogène à 1 % et il doit cracher dans le même godet avant l'examen et les interventions effectuées dans la cavité buccale. (**À NOTER** : La chlorhexidine n'est pas un rince-bouche procédural acceptable puisqu'il ne s'est pas révélé être efficace dans la réduction de la charge virale intrabuccale associée à la COVID-19).
- Il faut prendre en considération les clients vulnérables ou affaiblis par des troubles médicaux lorsque les heures de rendez-vous sont fixées. Leur donner un rendez-vous certains jours précis ou tôt dans la journée.
- Fixez les rendez-vous pour accommoder l'éloignement physique entre les patients et les protocoles rehaussés de prévention des infections.
- Des barrières bien placées devraient être utilisées et changées entre les clients (p. ex. le recouvrement du clavier de l'ordinateur, les barrières de tuyaux, les couvertures de têtes).
- Gardez les boîtes ouvertes de gants et de masques dans des compartiments fermés.
- À la sortie de la salle opératoire, fournissez un produit désinfectant pour les mains à base d'alcool (70 % à 90 %) au client et demandez-lui de porter un masque.
- Tenez compte des interventions qui produisent des aérosols (IPA) qui peuvent être effectuées dans votre clinique.

- Ne portez **aucun** masque sous votre menton et ne placez aucun masque dans la poche de votre tenue de travail en aucun temps.
- Faites régulièrement un nettoyage étendu des surfaces fréquemment touchées. Le gouvernement du Canada offre de l'information supplémentaire sur la [désinfection](#).
- L'affûtage des instruments devrait être effectué avant le soin des patients dans la mesure du possible.
- Bien qu'aucun effet nocif potentiel sur la santé associé à la pompe à salive n'ait été signalé, les hygiénistes dentaires devraient être conscients qu'un retour de fluides peut se produire lorsqu'une pompe à salive est utilisée. Les hygiénistes dentaires devraient aviser les patients de ne pas fermer leurs lèvres autour du bout de la pompe à salive.
(Anglais seulement :
<https://www.cdc.gov/oralhealth/infectioncontrol/faqs/saliva.html>)
- **Lorsque vous effectuez des interventions qui produisent des aérosols, un système d'aspiration à haute vitesse doit être utilisé.**

INTERVENTIONS DE SOINS CLINIQUES D'HYGIÈNE DENTAIRE

La recherche courante démontre que les interventions qui produisent des aérosols (IPA) sont connues comme étant à grand risque de transmettre la COVID-19. Par conséquent, le Conseil de l'OHDNB a déterminé que **les IPA suivants ne doivent pas être effectués jusqu'à nouvel ordre.**

À NOTER : *Un retour à la prestation d'interventions qui produisent des aérosols sera réévalué lorsque les risques seront atténués.*

A : Les interventions qui produisent des aérosols (IPA) ne doivent pas être effectuées :

- L'utilisation de la seringue à air et à eau
- Le détartreur ultrasonique ou piézoélectriques
- Le polissage à air
- L'utilisation de pièces à mains à haute ou à faible vitesse

B : Les interventions qui ne produisent pas d'aérosols (IPPA) peuvent être effectuées en ce moment :

Les hygiénistes dentaires devraient utiliser leur jugement professionnel pour déterminer les interventions sans production d'aérosols ou à faible risque qui peuvent être effectuées.

Les hygiénistes dentaires devraient établir si les avantages pour la santé du client l'emportent sur le risque d'introduire des aérosols potentiels dans l'environnement pouvant être un danger pour vous, les clients et le personnel de l'établissement.

À NOTER :

Certaines interventions ont le potentiel de produire des aérosols, tels que les radiographies et les empreintes intrabuccales, où la toux et le réflexe nauséux peuvent être déclenchés. Les radiographies et les empreintes numériques extrabuccales devraient être utilisées lorsque c'est possible.

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL

- **À NOTER : Si l'ÉPI adéquat n'est pas disponible, les services d'hygiène dentaire ne doivent pas être effectués**
- Veillez à ce que l'ÉPI ait été approuvé par [Santé Canada](#).
- [Les masques N95](#) doivent être ajustés par une personne qualifiée, conformément aux lignes directrices en matière de santé et sécurité au travail. Un essai d'ajustement est requis chaque deux ans. Un essai d'étanchéité devrait être effectué chaque fois que vous mettez le masque N95.
- Utilisez le niveau le plus élevé d'ÉPI disponible afin de réduire le risque d'exposition. En tenant compte que les clients qui sont asymptomatiques peuvent quand même transmettre l'infection de la COVID-19, il faut supposer que tous les clients peuvent transmettre le virus.

ÉPI adéquat pour les interventions qui **ne produisent pas d'aérosols (IPPA)**

ÉPI	Avant d'entrer dans la salle opératoire
Masque ASTM d'au moins de niveau 3 ou supérieur	Portez un masque de niveau 3 ou une protection de niveau supérieur.
Blouse médicale ou sarrau de laboratoire (réutilisable ou jetable) (Optionnel, mais recommandé)	Mettez une blouse médicale ou un sarrau de laboratoire propre. Doit être changé quotidiennement ou lorsqu'il est sali ou contaminé.
Protection des yeux	Mettez un protecteur oculaire : lunettes de sécurité OU écran facial. À noter : <i>Des lunettes personnelles portées seules et des lentilles cornéennes ne sont PAS considérées comme étant une protection adéquate.</i>
Gants	Mettez des gants propres. Changez vos gants s'ils se déchirent ou deviennent fortement contaminés. *après être entré dans la salle opératoire

Bonnet bouffant (optionnel)	Mettez un bonnet bouffant. Il peut être porté toute la journée. S'il a été contaminé, il faut le changer.
-----------------------------	--

ÉPI adéquat pour les interventions qui produisent des aérosols (IPA) (pour référence ultérieure ou pour tout hygiéniste dentaire qui peut être obligé d'assister le dentiste)

ÉPI	Avant d'entrer dans la salle opératoire
Masque N95 ajusté ou l'équivalent	Mettre un masque N95 ajusté ou l'équivalent.
Blouse médicale ou sarrau de laboratoire (réutilisable ou jetable)	Mettez une blouse médicale ou un sarrau de laboratoire propre. Changez-le entre chaque patient.
Protection des yeux	Mettez un protecteur oculaire : lunettes de sécurité/ lunettes personnelles ET un écran facial. À noter : <i>Des lunettes personnelles portées seules et des lentilles cornéennes ne sont PAS considérées comme étant une protection adéquate.</i>
Gants	Mettez des gants propres. Changez vos gants s'ils se déchirent ou deviennent fortement contaminés. *après être entré dans la salle opératoire
Bonnet bouffant	Mettez un bonnet bouffant. Il peut être porté toute la journée. S'il a été contaminé, il doit être changé.
Chaussons médicaux ou couvre-chaussures jetables (optionnel)	Mettez les chaussons médicaux. Ils peuvent être portés toute la journée. S'ils sont visiblement souillés, ils doivent être changés.

ENFILAGE ET RETRAIT DE L'ÉPI

Plus d'une méthode peut être acceptable. La formation et la pratique de ces procédures sont critiques.

Pour les vidéos éducatives, veuillez visiter le site de Réseau de santé vitalité

<https://www.youtube.com/playlist?list=PL7ApdZUKX0i0rAuVFOVc2UCeTaPANNFTd>

Enfilage

1. Effectuez l'hygiène des mains initiale*
2. Inspectez l'ÉPI avant de l'enfiler, vérifiez qu'il est en bon état, qu'il soit disponible et qu'il soit de la bonne taille
3. Enfilez une blouse médicale jetable (ou un sarrau de laboratoire lavé)
4. Mettez un bonnet bouffant
5. Portez un masque ASTM de niveau 3, N95 ou l'équivalent (selon l'intervention effectuée)
6. Portez un écran facial et des lunettes de sécurité (*les lunettes personnelles portées seules et les lentilles cornéennes ne sont PAS considérées comme étant une protection adéquate*)
7. Effectuez l'hygiène des mains
8. Enfilez des gants en tirant le gant par-dessus la manche de la blouse médicale (selon l'intervention)

*Le désinfectant à mains est acceptable à moins que les mains soient visiblement souillées. Si les mains sont souillées, les hygiénistes dentaires doivent utiliser du savon et de l'eau.

Retrait

1. Enlevez les gants et effectuez l'hygiène des mains
2. Enlevez le bonnet bouffant et effectuez l'hygiène des mains
3. Enlevez la blouse médicale, mais retirez-la en la plaçant devant vous et en la roulant en l'éloignant de vous. Jetez-la dans la poubelle ou le bac à lessive souillée, puis effectuez l'hygiène des mains
4. Sortez de la salle opératoire

5. Enlevez l'écran facial et la protection oculaire (ne touchez que les montures latérales) et effectuez l'hygiène des mains
6. Enlevez le masque en le saisissant seulement par les boucles qui vont autour des oreilles, jetez-le et effectuez l'hygiène des mains

HYGIÈNE DES MAINS

[L'hygiène des mains](#) doit être effectuée **avant et après** tout contact avec le client.

L'hygiène des mains comprend le lavage des mains ou l'utilisation d'un [désinfectant à mains](#).

TENUE DES DOSSIERS

La tenue des dossiers comprend les réponses aux questions de dépistage. Les hygiénistes dentaires devraient aussi documenter le nom de la personne qui accompagne le client, le cas échéant. Les dossiers en papier devraient être gardés à l'extérieur de la salle opératoire, car ils augmentent le risque de contamination croisée.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Chaque personne employée au Canada a le droit d'être dans un environnement de travail sécuritaire. Les travailleurs ont le droit de refuser du travail et sont protégés de représailles pour exercer leurs droits. Veuillez visiter [Travail sécuritaire NB](#).

ANNEXE A

Formulaire de dépistage des patients

Utilisez ce formulaire pour dépister les patients avant leur rendez-vous et lorsqu'ils arrivent à leur rendez-vous.

Membre du personnel responsable du dépistage : _____

Nom du patient : _____ Âge du patient : _____

Qui a répondu : Patient Autre (préciser) _____

Méthode de communication : Téléphone courriel Autre _____

Présentez-vous et expliquez le but de votre appel, qui est pour déterminer s'il y a des éléments particuliers à prendre en considération pour leur rendez-vous dentaire. Demandez au patient de répondre aux questions suivantes.

Questions de dépistage	Dépistage préliminaire	Dans le cabinet
1. Avez-vous une fièvre, avez-vous ressenti de la chaleur ou vous êtes-vous senti fiévreux au cours des deux dernières semaines? Température du patient au rendez-vous : _____. Si la température est élevée, fournissez un masque au patient.	OUI NON	OUI NON
2. Avez-vous un des symptômes suivants : Toux sèche? Souffle court? Difficulté à respirer? Mal de gorge? Écoulement nasal?	OUI NON	OUI NON
3. Avez-vous récemment subi une perte de l'odorat ou de goût?	OUI NON	OUI NON
4. Avez-vous été en contact avec un patient confirmé positif à la COVID-19 ou des personnes qui sont en isolement volontaire en raison d'être à risque déterminé de la COVID-19?	OUI NON	OUI NON
5. Revenez-vous d'un endroit au Canada connu d'être touché par la COVID-19?	OUI NON	OUI NON
6. Avez-vous plus de 65 ans?	OUI NON	OUI NON
7. Avez-vous un des problèmes médicaux suivants : maladie du cœur, maladie des poumons, maladie du rein, diabète ou tout autre désordre du système immunitaire?	OUI NON	OUI NON

ANNEXE B

Changements d'air / heure (CAH) et le temps requis pour le retrait des contaminants d'origine aérienne selon l'efficacité

CAH	Temps (minutes) requis pour le retrait Efficacité à 99 %	Temps (minutes) requis pour le retrait Efficacité à 99,9 %
2	138	207
4	69	104
6+	46	69
8	35	52
10+	28	41
12+	23	35
15+	18	28
20	14	21
50	6	8

+ Désigne les CAH fréquemment cités pour les zones de soins aux patients.

ANNEXE C

Liste de masques respiratoires équivalents au N-95 :

Provenant du 'Center for Disease Control and Prevention' des États-Unis :

Il existe dix classes de respirateurs munis d'un filtre à particules approuvés par le NIOSH, qui sont disponibles en ce moment. Quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) est le niveau de filtration minimum approuvé par le NIOSH. Les désignations N, R et P font référence à la résistance du filtre contre l'huile, tel que décrit dans le tableau ci-dessous.

Disponibilité de dix classes de respirateurs munis d'un filtre à particules, approuvés par le NIOSH

Classe du filtre	Description
N95, N99, N100	Filtre au moins 95 %, 99 %, 99,97 % des particules aérogènes. Non résistant à l'huile.
R95, R99, R100	Filtre au moins 95 %, 99 %, 99,97 % des particules aérogènes. Passablement résistant à l'huile.
P95, P99, P100	Filtre au moins 95 %, 99 %, 99,97 % des particules aérogènes. Fortement résistant à l'huile.
HE (haute efficacité contre les particules de l'air)	Filtre au moins 99,97 % des particules aérogènes. Pour utilisation sur les PAPR seulement. Les PAPR n'utilisent que les filtres à HE.

Pour obtenir de l'information supplémentaire, visitez le site Web du CDC :

https://www.cdc.gov/niosh/nppt/topics/respirators/disp_part/respsource1quest2.html

Stratégies pour optimiser l'approvisionnement des respirateurs N95

<https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/hcp/respirators-strategy/index.html>

[Santé Canada](#) offre des renseignements supplémentaires sur les masques.

